

DELIBERATION N°CS-2017/02**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le quinze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, E. DURAND, B. GACON, D. GEREZ, N. PAPOT, M. PLOCKYN et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Luc SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 29 / Pouvoirs : 1 / Votants : 30).

Convocation en date du : 8 février 2017.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Monsieur le Président, Alain BADOIL, indique que les services du syndicat ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire. La prospective présentée intègre une simulation de programmation sur huit années supplémentaires et le principe d'un nouveau lissage (2017-2024). Elle prend en compte le décalage de certains travaux de protection contre les inondations (barrages écrêteurs notamment) sur la fin du mandat et le début du mandat suivant ainsi, que tous les travaux récurrents.

L'évolution de l'ensemble des actions et du fonctionnement général de la structure est globalement stable.

Le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments de perspectives financières soumis à débat permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2017 et plus globalement l'évolution jusqu'en 2024.

Alain BADOIL reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux conseillers syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des communes et indique qu'après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment, la contribution des communes reste stable en 2017, avec une légère baisse de l'ordre de - 0,20% par rapport à l'année précédente. Cependant, on observe des variations pour certaines communes dont le financement d'option voire d'opération s'achève, quelques cas particuliers sont donc à noter :

- Pour les communes adhérentes à l'option 3 - opération n°17 relative à la Goutte des Verrières, cette opération étant terminée, un premier remboursement a été proposé aux deux communes concernées en 2016 : Charbonnières-les-Bains et Dardilly entraînant une baisse importante de leur contribution l'an dernier (36,13 % pour Charbonnières et de 38,43 % pour Dardilly). Il est proposé en 2017 de procéder au remboursement définitif de l'option.

- En 2016, l'option n°5 relative à l'étude hydrologique et hydraulique du Nant ayant été annulée, 6 000 € ont été remboursés intégralement aux deux communes l'ayant financée : Chaponost et Oullins. La diminution de la contribution annuelle avait représenté 26,68 % pour Chaponost (et 1,46 % pour Oullins, dont la contribution est principalement liée aux options 1 et 2 qui restent inchangées). Le remboursement de cette option n'étant effectif qu'en 2016, la contribution relative de ces deux communes remonte à nouveau en 2017.
- Tassin la Demi-Lune ayant fini de financer sa contribution spécifique à une acquisition foncière (le Moulin de la Pagnole), sa contribution baisse en 2017.
- Durant les 8 dernières années, 9 communes ont été remboursées pour l'étude de ruissellement (option n°4) : Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Lentilly, Pollionnay, Sainte-Consoce, Saint Laurent de Vaux, Vaugneray et Yzeron. Cette étude étant aujourd'hui intégralement remboursée, ces neuf communes verront leur contribution augmenter en 2017.
- L'évolution de la contribution de certaines communes comme Yzeron (38,68 %), Sainte Consoce (22,84 %), Lentilly (10,20 %), Vaugneray (8,82 %) ou Sainte-Foy-lès-Lyon (7,83 %) s'explique par le remboursement de l'étude du Nant jusqu'en 2016 et par une baisse de leur population les dernières années du lissage qui a entraîné une baisse de la contribution significative les années antérieures.

Les simulations des besoins jusqu'en 2024, intègrent, en plus des opérations récurrentes du syndicat :

- De nouveaux aménagements pour la continuité écologique,
- L'entretien des cours d'eau restaurés en zones urbaines,
- Les suivis écologiques des milieux restaurés imposés par la réglementation,
- Ainsi que des dispositifs de suivi et de surveillance des ouvrages de protection hydraulique, permettant d'envisager à ce stade une stabilité de la contribution des communes.

Alain BADOIL indique que l'actualisation de la population du bassin versant en référence aux dernières populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, qui sert de base au calcul d'une grande partie de la contribution, ne pourra se faire qu'après parution du décret et que le montant définitif des nouvelles participations ne sera connu que lors du vote du budget 2017.

Le Président invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président fait acter à l'unanimité que le Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget primitif 2017 a bien eu lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **20 FEV. 2017**

et de la publication le **20 FEV. 2017**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

